SNC KAUFMAN & BROAD PROMOTION 3

127 avenue Charles de Gaulle 92207 NEUILLY SUR SEINE



NOTICE DESCRIPTIVE ACCESSION

(Prévue par l'article R 261.13 du CCH suivant l'arrêté du 10 mai 1968)

CONFORT +

#Manifesto 3

ZAC PANORAMA Lot 06-1 CLAMART



ENSEMBLE IMMOBILIER DE 101 LOGEMENTS COLLECTIFS

Chapitre 1 - Caracteristiques Techniques Generales de l'Immeuble

CHAPITRE 2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

CHAPITRE 3 - ANNEXES PRIVATIVES

CHAPITRE 4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

CHAPITRE 5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

CHAPITRE 6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

La présente opération « #Manifesto 3 », située ZAC Panorama Lot 06-1 à Clamart, est un ensemble immobilier comprenant 101 logements collectifs.

D'autre part, ce programme sera conforme :

- à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA)
- à la norme électrique NFC 15-100
- à la réglementation d'accessibilité des bâtiments d'habitation
- à la réglementation thermique RT 2012 -10%
- à l'offre VIGICONSO de PROXISERVE
- à la certification NF HABITAT

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. Fouilles

Fouilles en pleine masse pour exécution du sous-sol.

Fouilles en rigoles pour fondations.

Enlèvement des terres excédentaires.

1.1.2. Fondations

Fondations par semelles filantes et isolées en béton armé, suivant étude de structure. Suivant les résultats de l'étude de sol, il pourra être exécuté un autre type de fondations, tel que pieux, puits, etc.

1.2. MURS ET OSSATURE

1.2.1. Murs du sous-sol

1.2.1.1. Murs périphériques

Parois en béton armé d'épaisseur suivant étude de structure, coffrage courant pour face intérieure destinée à rester apparente ou maçonneries d'agglomérés.

1.2.1.2. Murs de refends

Voiles en béton armé d'épaisseur suivant étude de structure, coffrage courant pour faces destinées à rester apparentes ou maçonneries d'agglomérés.

1.2.2. Murs de façades

Partie courante et allège par voiles en béton armé de 15 cm d'épaisseur minimum ou maçonneries d'agglomérés de 20 cm d'épaisseur minimum, revêtu de pierre semi massive. Certains éléments de modénatures (corniches, appuis de fenêtres,...) pourront être réalisés en béton teinté dans la masse ou peint.

Coloris et nature au choix de l'architecte.

Complexe isolant, d'épaisseur suivant réglementation en vigueur, associé à une plaque de plâtre, collée directement à l'intérieur sur les parois à isoler, selon plans.

1.2.3. Murs pignons

Idem article 1.2.2.

1.2.4. Murs mitoyens

Idem article 1.2.2.

1.2.5. Murs extérieurs divers (loggias - séchoirs)

Idem article 1.2.2.

1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Voiles en béton armé ou murs en maçonnerie, d'épaisseur suivant étude de structure.

1.2.7. Murs ou cloisons séparatifs

Entre locaux privatifs contigus:

Voiles en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimum, avec parements soignés ou murs en maçonnerie de 20 cm d'épaisseur minimum.

Suivant destination, doublages éventuels par complexe isolant thermique ou acoustique, d'épaisseur suivant réglementation en vigueur.

Entre locaux privatifs et parties communes :

Voiles en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimum ou murs en maçonnerie de 20 cm d'épaisseur minimum.

Suivant destination, doublages éventuels par complexe isolant thermique ou acoustique, d'épaisseur suivant réglementation en vigueur.

Entre locaux privatifs et combles perdus :

Voiles en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimum ou murs en maçonnerie de 20 cm d'épaisseur minimum.

Suivant destination, doublages éventuels par complexe isolant thermique ou acoustique, d'épaisseur suivant réglementation en vigueur.

1.3. PLANCHERS

1.3.1. Dallage sur terre plein

Dallage flottant en béton armé sur terre plein, surfacé, coulé sur forme en sablon compacté avec interposition d'un film d'étanchéité en polyane destiné à éviter les remontées d'humidité.

Suivant la nature du sol, remplacement du dallage flottant par une dalle portée en béton armé.

Cunettes périphériques dans le sous-sol permettant de recueillir les eaux d'infiltration. Réseau sous dallage dans le sous-sol permettant de recueillir les eaux du parking avec bac

de décantation et pompe de relevage.

Caniveau en haut de rampe au droit de la porte basculante (dans le lot 06-2).

1.3.2. Planchers des logements

Planchers sur étage courant :

Dalle pleine en béton armé d'épaisseur suivant calculs de structure et normes en vigueur. Aspect soigné en sous-face destiné à recevoir une peinture.

Au rez-de-chaussée, réalisation d'une chape flottante thermo-acoustique dans l'emprise de la partie habitable.

Aux étages, réalisation d'une chape flottante acoustique dans l'emprise de la partie habitable.

Isolation des parties chauffées par plaques de polystyrène renforcées.

Surfaçage soigné pour les parties devant recevoir un revêtement de sol mince collé ou surfaçage courant pour les parties devant recevoir un carrelage.

Plancher sous combles:

Dalle pleine en béton armé d'épaisseur suivant calculs de structure et normes en vigueur ou faux-plafond.

Aspect soigné en sous-face destiné à recevoir une peinture.

Plancher sous terrasses:

Idem planchers sur étage courant.

Isolation thermique au droit des locaux chauffés en panneaux de mousse polyuréthane posés sous l'étanchéité.

1.3.3. Planchers sur locaux collectifs, techniques, entrées, circulations et locaux chauffés

Idem article 1.3.2. planchers sur étage courant.

1.3.4. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Idem article 1.3.2. planchers sur étage courant.

Isolation par chape thermique ou par projection de laine de roche ou par panneaux en fibres minérales en sous-face, recouverts ou non de plaques de plâtre, suivant destination.

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1. Entre pièces principales

Plaques de plâtre associées à une ossature métallique avec incorporation de laine de verre type « PLACOSTYL » ou équivalent, d'épaisseur 70 mm.

1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service

Idem article 1.4.1.

1.5. ESCALIERS

1.5.1. Escaliers

Escaliers des parties communes en béton armé préfabriqué ou coulé en place.

1.5.2. Escaliers de secours

Idem article 1.5.1.

1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

1.6.2. Conduits de ventilation des locaux

Dans les pièces humides, ventilation mécanique par conduits souples ou métalliques disposés dans les gaines techniques des logements, reliés à un groupe d'extraction collectif situé sous combles compris souche de rejet hors toiture.

Ventilation mécanique du parc de stationnement fermé.

Ventilation mécanique des locaux poubelles à l'intérieur de l'immeuble.

1.6.3. Conduits d'air frais

Arrivée d'air frais par entrées d'air situées en façades ou dans les menuiseries des pièces sèches.

Amenée d'air frais naturel dans le parc de stationnement fermé et dans les locaux poubelles.

1.6.4. Conduits de fumée de chaufferie

Uniquement pour les logements des cages B et C.

Conduit métallique dans gaine en béton ou boisseaux traversant les logements pour l'évacuation collective des gaz brûlés avec souche en sortie de toiture.

1.6.5. Ventilation haute de chaufferie

Uniquement pour les logements des cages B et C.

La ventilation haute de la chaufferie passe par le conduit décrit à l'article 1.6.4.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Descentes extérieures en zinc.

1.7.2. Chutes d'eaux usées

Descentes intérieures en PVC.

1.7.3. Canalisations en sous-sol

Canalisations en PVC, des divers réseaux, enterrées, en sous-face du plancher haut du parc de stationnement ou en fond de places de parking.

1.7.4. Branchements aux égouts

Evacuations sur réseau urbain suivants instructions des Services Techniques de la Ville.

1.8. TOITURES

1.8.1. Charpente, couverture et accessoires

Charpente en bois traité type fermettes industrialisées ou charpente traditionnelle ou en béton.

Couverture en zinc.

Brisis en ardoise.

Lucarnes avec façades en béton revêtu de pierre et toiture et jouées en bois revêtu de zinc. Châssis de toit, suivant plans.

Désenfumage des cages d'escalier par skydome situé en toiture avec commande par tirezlâchez depuis le rez-de-chaussée.

Local technique sous combles pour recevoir l'installation VMC.

1.8.2. Etanchéité et accessoires

Terrasses jardins exécutées en complexe bicouche élastomère, protégée par couche drainante et interposition d'un feutre filtrant avec la terre végétale.

Pour les terrasses situées au-dessus des locaux chauffés, étanchéité par complexe multicouche élastomère, avec isolation thermique.

Protection des terrasses et loggias accessibles par dalles béton posées sur plots. Protection des terrasses inaccessibles par gravillons ou système auto-protégé.

1.8.3. Souches de cheminées, ventilations et conduits divers

Sortie en toiture des ventilations primaires de chute.

Souches métalliques pour la ventilation mécanique des logements et du local poubelles. Souche métallique ou maçonnée pour la ventilation haute du parking.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. SOLS ET PLINTHES

2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales

Parquet contrecollé monolame, parement chêne et finition vernis usine de chez CFP, BERRY WOOD ou BAUWERK ou équivalent.

Plinthes en médium finition usine de couleur blanche, de 100 mm de hauteur.

2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service (Cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC)

Carrelage en grés émaillé de chez SALONI ou VITRA ou équivalent.

Pose collée sur chape acoustique.

Coloris suivant gamme BLEUE d'échantillons Kaufman & Broad.

Plinthes assorties au carrelage.

2.1.3. Sols et plinthes des entrées et dégagements

Entrée: Idem séjour.

Dégagement : Idem chambres. **Placards** : Idem pièce attenante.

2.1.4 Sols des balcons, loggias et terrasses

Balcons: Dalles béton sur plots.

Loggias: Dalles béton sur plots (avec étanchéité si nécessaire).

Terrasses : Dalles béton sur plots sur étanchéité. **Jardins d'hiver :** Dalles bois ou composite sur plots.

Une différence de niveaux pourra exister entre l'intérieur des logements et les balcons, loggias, terrasses et jardins d'hiver, conformément à la réglementation PMR.

2.2. REVETEMENTS MURAUX (Autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service (Salle de bain et salle d'eau)

Faïences alignées sur la partie haute de l'huisserie de la porte au droit de la baignoire et toute hauteur au droit de la douche, avec listel indépendant.

Coloris suivant gamme BLEUE d'échantillons Kaufman & Broad.

Tablier de baignoire en carreaux de plâtre ou panneau extrudé revêtus de faïences avec trappe d'accès incorporée.

2.2.2. Revêtements muraux dans les autres pièces

Néant.

2.3. PLAFONDS (Sauf peintures, tentures)

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

Dalle en béton armé, destinée à recevoir une peinture, en étage courant.

Localement, pour masquer des dévoiements de canalisations, certaines pièces intérieures reçoivent un faux-plafond ou un caisson suspendu en plaques de plâtre suivant réglementation acoustique en vigueur.

2.3.2. Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3. Plafonds des loggias

Dalle en béton armé destinée à recevoir une peinture, teinte au choix de l'Architecte.

2.3.4. Sous-face des balcons

Dalle en béton armé, destinée à recevoir une peinture, teinte au choix de l'Architecte.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales

Fenêtres et portes-fenêtres en bois ou bois-aluminium, teinte au choix de l'Architecte (couleur identique à l'intérieur et à l'extérieur pour les menuiseries en bois).

Ouverture oscillo-battante sur 1 vantail de la fenêtre de la cuisine et ouvrant à la française pour toutes les autres fenêtres.

Double vitrage isolant d'une épaisseur suivant études thermique et acoustique.

Au rez-de-chaussée, les menuiseries seront équipées de vitrage isolant avec une face en vitrage retardateur d'effraction type Stadip 44/2.

Les menuiseries des jardins d'hiver seront traitées en acier ou aluminium.

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service

Idem article 2.4.1.

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1. Pièces principales (Séjour et chambres)

Volets roulants avec lames en aluminium avec coffre en PVC intégré aux menuiseries, localisation suivant plans.

Manœuvre électrique individuelle.

Suivant plans, certaines occultations seront réalisées par des volets battants, non motorisés.

2.5.2. Pièces de service (Cuisine uniquement)

Idem article 2.5.1.

Les salles de bains et salles d'eau n'auront pas d'occultation.

2.6. MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. Huisseries et bâtis

Huisseries métalliques pour toutes les portes intérieures de distribution.

Bâtis en bois ou métalliques pour les trappes de visite des gaines techniques.

2.6.2. Portes intérieures

Portes isoplanes à recouvrement, à âme alvéolaire, deux faces laquées en usine. Quincaillerie finition platine de type MUZE de chez VACHETTE ou OSMOSE de chez BRICARD ou équivalent.

Serrure bec de canne à mortaiser.

Serrure à condamnation pour salles de bains, salles d'eau et WC.

Clef sur toutes les portes de chambres.

Butées de portes.

2.6.3. Impostes en menuiseries

Néant.

2.6.4. Portes palières

Porte palière isolante en bois à âme pleine, finition stratifiée sur les deux faces ou à peindre. Ferrage par paumelles anti-dégondables.

Seuil à la suisse et joint au pourtour pour isolation phonique et étanchéité à l'air.

Microviseur.

Serrure encastrée 3 points classe A2P**, avec clefs sur organigramme et badges type Vigik résident (nombre de clefs et badges = nombre de pièces principales, avec un minimum de 3). Paumelles anti-dégondage.

Poignées extérieure et intérieure, finition inox brossé ou chromée.

Butée de porte.

2.6.5. Portes de placards

Façades de placard coulissantes toute hauteur d'épaisseur 10 mm, finition structurée en mélaminé blanc de type KENDOORS de chez SOGAL ou PREMIUM de chez ROLER ou GRAFIC de chez SIFISA ou équivalent, suivant plans.

Pour une largeur de placard inférieure ou égale à 100 cm, porte pivotante, toute hauteur.

2.6.6. Portes de locaux de rangements (dressings, celliers)

Idem article 2.6.2.

2.6.7. Moulures et habillages

Néant.

2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

Garde-corps des balcons et barres d'appuis selon plans de façades, en serrurerie peinte ou acier laqué d'usine, teinte au choix de l'Architecte.

Mains-courantes et garde-corps métalliques peints sur escaliers des parties communes, teinte au choix de l'Architecte.

2.7.2. Grilles de protection des baies

Néant.

2.7.3. Ouvrages divers

Pare-vues sur les balcons et terrasses accessibles suivant plans, vitrés dans ossature métallique peinte, teinte au choix de l'Architecte.

2.8. PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

2.8.1. Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1. Sur menuiseries

Sur menuiseries PVC: Néant.

Sur menuiseries métalliques : Laquées d'usine, teinte au choix de l'Architecte.

Sur menuiseries bois : Deux couches de peinture acrylique ou laquées d'usine, teinte au

choix de l'Architecte.

2.8.1.2. Sur fermetures et protections

Sur volets PVC : Néant. Sur volets bois : Néant.

2.8.1.3. Sur serrurerie

Brossage et application de deux couches de peinture anti-corrosion ou laquée d'usine, teinte au choix de l'Architecte.

2.8.1.4. Sur sous-faces et rives des balcons

Deux couches de peinture pour extérieur, teinte au choix de l'Architecte.

2.8.2. Peintures intérieures

2.8.2.1. Sur menuiseries

Sur menuiseries PVC: Néant.

Sur menuiseries bois : Impression et deux couches de peinture acrylique blanche, satinée ou mate suivant destination.

2.8.2.2. Sur murs

Pièces sèches et cuisine ouverte : Enduit, deux couches de peinture acrylique blanche, finition mate velours.

Pièces humides: Enduit, deux couches de peinture acrylique blanche, finition satinée.

2.8.2.3. Sur plafonds

Pièces sèches et cuisine ouverte : Enduit, deux couches de peinture acrylique blanche, finition velours mate.

Pièces humides : Enduit, deux couches de peinture acrylique blanche, finition satinée.

2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers

Deux couches de peinture acrylique blanche satinée sur parties apparentes des canalisations.

2.8.3. Papiers peints

Néant.

2.8.4. Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. Equipements ménagers

2.9.1.1. Bloc-évier, robinetterie

Evier en acier inoxydable, avec un bac et un égouttoir, sur meuble en mélaminé blanc avec une porte et un emplacement pour lave-vaisselle.

Suivant plans, kitchenette composée d'un évier en acier inoxydable avec un bac et un égouttoir, 2 plaques de cuisson électriques, un réfrigérateur intégré dans meuble mélaminé blanc avec une porte.

Robinetterie mitigeuse.

2.9.1.2. Appareils et mobilier

Néant.

2.9.1.3. Evacuation des déchets

Néant.

2.9.1.4. Armoire sèche-linge

Néant.

2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1. Distribution d'eau froide

Colonnes montantes dans gaines palières en tube galvanisé ou PVC pression avec robinet d'arrêt et compteur individuel suivant offre VIGICONSO de PROXISERVE.

Distribution intérieure en tube cuivre ou PER, apparente ou encastrée dans le plancher pour l'alimentation en eau froide des appareils sanitaires à partir des colonnes montantes.

2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage

Colonnes montantes dans gaines palières ou en gaines logements en tube galvanisé ou PVC pression avec robinet d'arrêt et compteur individuel suivant offre VIGICONSO de PROXISERVE (sauf pour les logements de la cage A).

2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle

Néant.

2.9.2.4. Evacuations

Réseaux collecteurs apparents en PVC.

2.9.2.5. Distribution du gaz

Pour les logements de la cage A uniquement.

Colonnes montantes dans gaines palières.

Distribution intérieure conformément à la réglementation.

2.9.2.6. Branchements en attente

Pour les studios : 1 branchement en attente pour machine à laver le linge.

Pour les 2 pièces et plus : 2 branchements en attente pour machines à laver le linge et machine à laver la vaisselle sous l'évier de la cuisine.

Le branchement de la machine à laver le linge pourra être situé dans la salle de bains selon plan.

2.9.2.7. Appareils sanitaires

Baignoire blanche, en acier émaillé de 1,70 x 0,75 m type PRINCESS de chez ROCA ou SANIFORM STAR de chez KALDEWEI ou équivalent, suivant plans.

Bac à douche extra-plat sur socle de 0,80 x 0,80 m (ou autres dimensions suivant plans) en porcelaine blanche, type KINESTART de chez KINEDO ou OCEAN de chez VITRA ou équivalent, suivant plans.

Vasque intégrée dans plan en porcelaine sur un meuble en mélaminé blanc de 0,80m de largeur avec 2 tiroirs, de type CARA tiroirs de chez CULINA ou 5003 C tiroirs de chez SIBO ou équivalent, suivant plans.

Cuvette de WC et réservoir bas à double commande, en porcelaine blanche, type VICTORIA de chez ROCA ou ZENTRUM de chez VITRA ou ULYSSE 2 de chez PORCHER ou équivalent, avec abattant double en PVC blanc.

Lave-mains avec eau chaude et froide en porcelaine blanche, type IBIS de chez ROCA ou ULYSSE 2 de chez PORCHER ou équivalent, à partir des 3 pièces dans les WC séparés et suivant plans.

2.9.2.8. Robinetterie

Mitigeur chromé avec disques céramiques de type LOGIS 70 C3 de chez HANSGROHE ou OLYOS C3 de chez PORCHER ou VICTORIA N de chez ROCA ou équivalent. Pour les baignoires et les douches, mitigeur thermostatique chromé avec disques céramiques de type ECOSTAT 1001 de chez HANSGROHE ou OLYOS de chez PORCHER ou VICTORIA T de chez ROCA ou équivalent.

2.9.2.9. Accessoires divers

Eclairage à LED en applique au droit du meuble vasque.

Miroir de 1,00 m de hauteur sur la longueur du plan de toilette.

Flexible et douchette avec support mural pour baignoire dans la salle de bain.

Flexible, douchette et barre de douche type CHROMETA de chez HANSGROHE ou CONFORT HYDROSTYLE de chez ROCA ou AQUA de chez PORCHER ou équivalent dans la salle d'eau.

Pare douche en verre clair avec profilés blancs type SUPRA 2 de chez KINEDO ou VICTORIA de chez ROCA ou équivalent pour les douches.

Robinet de puisage pour les jardins privatifs au rez-de-chaussée et pour les terrasses privatives >10m² en étage.

2.9.3. Equipements électriques

2.9.3.1. Type d'installation

Courant monophasé 220 volts.

Installation conforme à la norme NF C 15-100.

2.9.3.2. Puissance à desservir

Suivant besoins et recommandations du fournisseur d'électricité.

Comptage pour chaque logement situé dans gaine technique (6 à 12 kW suivant type de logement).

Tableau d'abonné en applique dans une niche fermée par porte de placard (voir 2.6.5).

2.9.3.3. Equipement de chaque pièce

Petit appareillage électrique blanc type DOOXIE de chez LEGRAND ou ODACE STYL de chez SCHNEIDER ou équivalent.

Entrée:

- o 1 point d'éclairage en plafond commandé par simple allumage
- o 1 prise 10/16 A
- o 1 sonnette
- o 1 combiné vidéophone

Cuisine:

- o 2 points d'éclairage en plafond et en applique commandés par double interrupteur
- o 1 sortie de fil en applique (pour hotte ou appareil de classe II non fournis)
- o 1 boîte de connexion de 32 A pour plaque de cuisson
- o 3 prises 20 A spécialisées pour four, lave-vaisselle et lave-linge (cette dernière peut être prévue dans la salle de bain suivant plans)
- o 6 prises 10/16 A, dont 4 au-dessus du plan de travail, 1 basse pour le réfrigérateur et 1 à proximité de l'interrupteur si accès PMR*
- o 1 prise TV de type RJ 45

Kitchenette:

- o 1 point d'éclairage en plafond commandé par simple allumage
- o 1 boîte de connexion 32 A pour plaque de cuisson
- o 2 prises 20 A spécialisées
- o 3 prises 10/16 A : 1 prise basse pour réfrigérateur et 2 hautes dont 1 à proximité de 1'interrupteur si accès PMR*

Dégagement :

- o 1 ou 2 points d'éclairage en plafond commandés sur simple allumage ou en va-et-vient
- 1 prise 10/16 A

WC:

- o 1 point d'éclairage en applique au-dessus de la porte ou en plafond
- o 1 prise 10/16 A à proximité de l'interrupteur si accès PMR*

Salle de bain et (ou) salle d'eau :

- o 1 point d'éclairage en plafond et 1 sortie de fil en applique au-dessus du meuble vasque sur double interrupteur
- o 1 prise 10/16 A haute à proximité du meuble vasque
- o 1 prise 10/16 A à proximité de l'interrupteur si accès PMR*
- o Liaisons équipotentielles des huisseries et canalisations

Séjour:

o 1 point d'éclairage en plafond commandé par simple allumage ou en va-et-vient, suivant surface

- 1 prise 10/16 A par tranche de 4m² habitable avec un minimum de 5 prises dont 1 à proximité de l'interrupteur si accès PMR*
 - Pour les séjours de plus de 28m² le nombre de prises sera au choix du maitre d'ouvrage avec un minimum de 7 prises.
 - Dans le cas d'une cuisine ouverte, la surface de la cuisine doit être déduite du calcul.
- o 2 prises de communication type RJ 45 juxtaposées (TV et téléphonie)

Chambre principale:

- o 1 point d'éclairage en plafond commandé par simple allumage
- o 3 prises 10/16 A
- o 1 prise 10/16 A à proximité de l'interrupteur si accès PMR*
- o 2 prises de communication type RJ 45 (TV et téléphonie)

Chambres et bureau:

- o 1 point d'éclairage en plafond commandé par simple allumage
- o 3 prises 10/16 A
- o 2 prises de communication type RJ 45 (TV et téléphonie)

Dressing, rangement, cellier, buanderie:

o 1 point d'éclairage en applique au-dessus de la porte ou en plafond

Terrasses jardins et jardins d'hiver au rez-de-chaussée et >10m² en étages :

- o 1 prise 10/16 A étanche
- o 1 applique extérieure (au choix du Maître d'œuvre)

*PMR: Personne à Mobilité Réduite

2.9.3.4. Sonnerie de porte palière

Sonnette de marque LEGRAND ou équivalent.

2.9.4. Chauffage, cheminées, ventilations

2.9.4.1. Type d'installation

Chauffage par chaudière collective gaz pour les cages B et C et par chaudières individuelles gaz à condensation pour la cage A.

Ventilation mécanique contrôlée collective.

2.9.4.2. Températures intérieures résultant au centre des pièces

19 °C assurée pour la température minimale extérieure de base de -7 °C.

2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur

Radiateurs en acier laqué avec capotage à circulation d'eau chaude de type REGGANE DECO de chez FINIMETAL ou ARTIS IHCP de chez DE DIETRICH ou LOTHYS de chez NEOMITIS ou équivalent. Robinet thermostatique dans cuisine, séjour et chambres.

Radiateur sèche-serviettes eau chaude de type ODA PREM'S de chez ACOVA ou DANAIS HYDRO de chez NEOMITIS ou BANGA de chez FINIMETAL ou équivalent, dans la salle de bains ou salle d'eau principale.

Implantation des corps de chauffe suivant étude thermique.

2.9.4.4. Conduits de fumée

Pour les logements de la cage A uniquement.

Prise d'air et extraction des gaz brulés des chaudières individuelles par conduit collectif type 3CEP.

2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation

Conduits en tôle acier galvanisé ou conduits souples et bouches d'extraction VMC dans les pièces humides.

2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais

Bouches de ventilation en façades ou dans menuiseries extérieures des pièces principales.

2.9.5. Equipement Intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1. Placards

Placards équipés d'une étagère et d'une tringle.

2.9.5.2. Pièces de rangement

Néant.

2.9.6. Equipements de télécommunications

2.9.6.1. Radio - TV

- o 1 prise RJ 45 dans le séjour
- o 1 prise RJ 45 dans toutes les chambres
- o 1 prise RJ 45 dans la cuisine

2.9.6.2. Téléphonie

Studios:

o 1 prise RJ 45 dans le séjour/chambre

2 pièces et plus :

- o 1 prise RJ 45 dans le séjour
- o 1 prise RJ 45 dans chaque chambre

2.9.6.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Digicode et badge de proximité résident Vigik sur la première porte du hall. Commande actionnant la seconde porte du hall depuis le combiné vidéophone situé dans l'entrée des appartements et badge de proximité résident Vigik.

2.9.7. Autres équipements

2.9.7.1. Escaliers intérieurs

Escaliers intérieurs des duplex en bois ou en béton revêtu de bois.

2.9.7.2. Domotique

Chaque appartement sera équipé d'une passerelle IP permettant le raccordement ultérieur à une box internet (non fournie) et la connexion à une application depuis un smartphone.

L'application permettra le contrôle à distance de :

- o L'ouverture et la fermeture des volets roulants (hors volets battants non motorisés)
- o L'extinction générale de l'éclairage du logement
- o L'allumage et l'extinction du chauffage ainsi que sa programmation

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1. CAVES

Néant.

3.1.1. Murs et cloisons

Néant.

3.1.2. Plafonds

Néant.

3.1.3. Sols

Néant.

3.1.4. Portes d'accès

Néant.

3.1.5. Ventilation

Néant.

3.1.6. Equipement électrique

Néant.

3.2. BOX ET PARKINGS COUVERTS

Les places de parking sont réputées non boxables (hors places logements sociaux boxées à la livraison), sauf décision des copropriétaires lors d'une assemblée générale après obtention de la conformité du permis de construire et sous réserve de garantir le bon fonctionnement de la ventilation du parking et les accès aux tampons de visite.

Le parking est susceptible d'être inondable sur toute ou partie de sa superficie.

3.2.1. Murs et cloisons

Voiles en béton armé ou maçonnerie d'agglomérés, finition peinture vinylique (hors murs périphériques restant bruts).

3.2.2. Plafonds

Béton armé, finition peinture vinylique.

Certaines zones situées sous des parties habitables recevront une isolation thermique en sous-face de plancher.

3.2.3. Sols

Dallage en béton armé, surfaçage courant, finition peinture de sol suivant compatibilité avec le système de protection vis-à-vis de l'eau.

Numérotage et marquage au sol des emplacements de stationnement en peinture spéciale.

3.2.4. Porte d'accès

L'accès aux parkings en sous-sol se fera par le biais d'une porte motorisée métallique automatique commandée par émetteur (1 par place).

Porte extérieure dans le lot 06-2 et porte séparative en limite de propriété au R-1.

3.2.5. Ventilation

Ventilation mécanique par gaines avec prises d'air et rejets sur l'extérieur, conforme à la réglementation en vigueur.

3.2.6. Equipement électrique

Eclairage par luminaires avec tubes fluorescents, commandés par détecteurs de présence sur minuterie, conformément à la réglementation en vigueur.

Eclairage automatique du parc de stationnement à l'ouverture de la porte d'accès véhicule. Eclairage de sécurité réglementaire.

3.3. PARKINGS EXTERIEURS

Néant.

3.3.1. Sol

Néant.

3.3.2. Délimitation au sol

Néant.

3.3.3. Système de repérage

Néant.

3.3.4. Système condamnant l'accès

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1. Sols

Carrelage en grés cérame de dimensions 45 x 45 cm ou 30 x 60 cm suivant plan de décoration, dans le sas du hall, pose collée.

Mise en place d'un tapis brosse au droit de la première porte du sas.

4.1.2. Parois

Revêtement projeté, enduit décoratif, peinture, revêtement vinylique ou panneaux décoratifs, selon plan de décoration.

4.1.3. Plafonds

Faux-plafond en plaques de plâtre avec 2 couches de peinture acrylique, finition mate.

4.1.4. Eléments de décoration

Néant.

4.1.5. Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Ensemble en acier laqué vitré, fermeture par ventouses électromagnétiques. Commande par digicode, et badge de proximité type Vigik pour la porte extérieure et par

vidéophone et badge de proximité type Vigik pour la porte intérieure.

4.1.6. Boîte aux lettres et à paquets

Ensemble de boites aux lettres situé dans le sas du hall de dimensions suivant normes de La Poste.

Boites aux lettres des cages A et C dans le hall commun de la cage C.

4.1.7. Tableau d'affichage

A proximité de l'ensemble de boîtes aux lettres.

4.1.8. Chauffage

Néant.

4.1.9. Equipement électrique

Spots dans faux plafond et appliques décoratives, commandés par détecteurs de présence.

4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET ETAGES

4.2.1. Sols

Au rez-de-chaussée: Carrelage, pose collée, avec plinthes assorties.

En étages : Moquette collée de type DUO LES BEST de chez BALSAN avec plinthes en bois peint.

4.2.2. Murs

Revêtement mural décoratif vinylique collé ou peinture.

4.2.3. Plafonds

Peinture acrylique, finition mate.

4.2.4. Eléments de décoration

Néant.

4.2.5. Chauffage

Néant.

4.2.6. Portes

Portes pleines coupe-feu ou pare-flammes suivant réglementation, finition peinture. Portes de gaines en bois médium peint ou avec un revêtement décoratif.

4.2.7. Equipement électrique

Appareils décoratifs commandés par détecteurs de présence. Une prise de courant « entretien » par niveau située, dans la gaine palière.

4.3. CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

4.3.1. Sols

Sols en béton armé. Finition peinture de sol dans les sas et dégagements.

4.3.2. Murs

En béton ou maçonneries, finition peinture vinylique.

4.3.3. Plafonds

En béton, finition peinture vinylique.

4.3.4. Portes d'accès

Portes des sas en bois à âme pleine, avec ferme-porte hydraulique, finition peinture. Les portes d'accès aux escaliers du sous-sol à partir du RDC sont condamnées par une serrure de sûreté.

4.3.5. Rampes d'accès pour véhicules

En béton brut, finition balayée.

4.3.6. Equipement électrique

Hublots commandés par boutons poussoirs lumineux sur minuterie. Eclairage de sécurité réglementaire.

4.4. CAGES D'ESCALIERS

4.4.1. Sols des paliers

En béton surfacé, finition peinture de sol.

4.4.2. Murs

En superstructure : béton ou maçonneries, finition enduit projeté type « Bagar » ou

équivalent.

En infrastructure : béton ou maçonneries, finition peinture vinylique.

4.4.3. Plafonds

En superstructure : béton ou maçonneries, finition enduit projeté type « Bagar » ou

équivalent.

En infrastructure : béton ou maçonneries, finition peinture vinylique.

4.4.4. Escaliers (marches, contre-marches)

Marches et contre-marches en béton surfacé, finition peinture de sol à l'exception de la première volée qui sera revêtue de lès PVC en superstructure.

En superstructure : sous-face en béton, finition enduit projeté type « Bagar » ou équivalent.

En infrastructure : Sous-face en béton, finition peinture vinylique.

Mains courantes métalliques, finition peinture, teinte au choix de l'Architecte.

4.4.5. Chauffage, ventilation

Néant.

4.4.6. Eclairage

Hublots commandés par boutons poussoirs sur minuterie.

4.5. LOCAUX COMMUNS

4.5.1. Garages à bicyclettes, voitures d'enfants

Locaux pour vélos et voitures d'enfants situés au sous-sol et au rez-de-chaussée.

Dallage du sol en béton armé, finition peinture de sol.

Murs en voiles béton armé ou maçonneries, finition peinture vinylique.

Sous-face de plancher haut en béton, finition peinture vinylique.

Porte d'accès en bois à âme pleine ou en métal, condamnation par serrure, finition peinture.

Eclairage par hublot commandé par interrupteur temporisé.

4.5.2. Buanderie collective

Néant.

4.5.3. Séchoir collectif

Néant.

4.5.4. Locaux de rangement et d'entretien

Néant.

4.5.5. Locaux sanitaires

Néant.

4.6. LOCAUX SOCIAUX

4.6.1. Salle de bricolage

Néant.

4.6.2. Salle de jeux et de réunions

Néant.

4.7. LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1. Local de réception des ordures ménagères

Locaux poubelles situés au rez-de-chaussée.

Dallage du sol en béton armé, finition carrelage grés cérame et plinthes assorties, pose collée.

Murs en voiles de béton armé ou maçonneries, revêtus de faïences sur 1,50 m de hauteur, finition peinture vinylique au-dessus.

Porte d'accès en bois à âme pleine ou en métal, condamnation par serrure, finition peinture.

Eclairage par hublot étanche commandé par interrupteur temporisé.

Robinet de puisage et siphon de sol.

4.7.2. Chaufferie

Pour les logements des cages B et C uniquement.

Un local chaufferie collective gaz au sous-sol.

Dallage du sol en béton armé, finition peinture de sol.

Murs en voiles béton armé ou maçonneries avec joints apparents, finition peinture vinylique (hors murs périphériques sous-sol restant bruts).

Sous-face de plafond en béton, finition peinture vinylique.

Porte d'accès en bois à âme pleine ou en métal avec serrure sur organigramme et barre antipanique, équipée d'un ferme porte, finition peinture.

Eclairage par hublot commandé par interrupteur temporisé.

4.7.3. Sous-station de chauffage

Néant.

4.7.4. Local des surpresseurs

Néant.

4.7.5. Local transformateur ENEDIS

Local situé à l'intérieur de l'opération, répondant aux exigences ENEDIS.

4.7.6. Local machinerie d'ascenseur

Machinerie « embarquée », dans la gaine ascenseur.

4.7.7. Local ventilation mécanique

Locaux situés en combles.

Dallage du sol en béton armé.

Murs en voiles béton armé ou maçonneries avec joints apparents.

Sous-face de plafond et rampants en charpente bois ou béton.

Trappe d'accès depuis le palier inférieur en bois à âme pleine ou en métal avec serrure, finition peinture.

Eclairage par hublot commandé par interrupteur temporisé.

4.7.8. Locaux techniques divers

Locaux eau, TGBT, fibre et divers situés au sous-sol.

Dallage du sol en béton armé, finition peinture de sol.

Murs en voiles béton armé ou maçonneries avec joints apparents, finition peinture vinylique (hors murs périphériques sous-sol restant bruts).

Sous-face de plafond finition peinture vinylique.

Porte d'accès en bois à âme pleine ou en métal avec serrure sur organigramme.

Eclairage par hublot commandé par interrupteur temporisé.

4.8. CONCIERGERIE

Néant.

4.8.1. Composition du local

Néant.

4.8.2. Equipments divers

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. ASCENSEURS - MONTE-CHARGES (Sans Objet)

Ascenseur pour 8 personnes maximum

Charge utile 630 kg.

Vitesse 1 m/s minimum.

Portes palières automatiques, deux vantaux à ouverture latérale, en acier inox à rez-dechaussée et à peindre (teinte au choix de l'Architecte) dans le sous-sol et en étages.

Sol: dito revêtement de sol du hall du rez-de-chaussée.

Eléments de décoration de la cabine : parois dans gamme du fabricant, éclairage de sécurité, faux-plafond partiel, miroir, main courante.

Liaison phonique entre la cabine et une société de surveillance.

Appel de l'ascenseur au sous-sol et accès au sous-sol depuis la cabine par digicode ou contact à clé.

5.2. CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE COLLECTIFS

Pour les logements des cages B et C uniquement.

5.2.1. Equipement thermique de chauffage

5.2.1.1. Production de chaleur

La chaudière collective gaz sera du type « à condensation » de chez DE DIETRICH ou équivalent.

5.2.1.2. Régulation automatique

Néant.

5.2.1.3. Pompes et brûleurs

La chaudière collective sera équipée d'un brûleur atmosphérique fonctionnant au gaz naturel.

5.2.1.4. Accessoires divers

Néant.

5.2.1.5. Colonnes montantes

Situées dans les gaines palières à partir de la chaudière collective, un premier réseau équipé d'un compteur d'énergie distribue le chauffage par une canalisation en acier calorifugée. A chaque étage, un piquage sur la colonne chauffage permettra d'alimenter chaque logement avec compteur individuel suivant offre VIGICONSO de PROXISERVE (sauf pour les logements de la cage A).

5.2.2. Service d'eau chaude

5.2.2.1. Production d'eau chaude

A partir de la chaudière collective gaz, l'eau chaude est distribuée dans chaque logement par le deuxième réseau.

5.2.2.2. Réservoirs

Ballons de stockage d'eau chaude dans chaufferie.

5.2.2.3. Pompes et brûleurs

Néant.

5.2.2.4. Comptage général

Compteur volumétrique au départ du réseau d'eau chaude sanitaire.

5.2.2.5. Colonnes montantes

Situées en gaines palières/logements.

A chaque étage, un piquage sur la colonne eau chaude sanitaire permettra d'alimenter chaque logement avec compteur individuel suivant offre VIGICONSO de PROXISERVE (sauf pour les logements de la cage A).

5.3. TELECOMMUNICATIONS

5.3.1. Téléphone

Suivant localisation, raccordement au réseau cuivre ou fibre optique (opérateurs commerciaux non définis).

Depuis le réseau public, distribution dans les gaines techniques palières jusqu'au DTIO de chaque logement situé dans le tableau d'abonné.

5.3.2. Antennes TV et radio

Antenne hertzienne collective compatible à la réception de la TNT (décodeur à charge de l'acquéreur).

Depuis l'antenne collective, distribution par fourreaux encastrés dans les dalles jusqu'aux prises TV de type RJ 45 des logements.

5.4. RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATIONS DES ORDURES MENAGERES

Un local poubelles pour le tri sélectif décrit à l'article 4.7.1.

5.5. VENTILATION DES LOCAUX

Idem article 1.6.2. et 3.2.5.

5.6. ALIMENTATION EN EAU

5.6.1. Comptages généraux

Depuis le branchement d'eau sur la rue, comptage d'eau froide dans local technique ou citerneau extérieur, selon prescriptions de la Ville.

5.6.2. Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Surpresseur, réducteur ou régulateur de pression si nécessaire.

Un détendeur général est prévu en sortie de comptage.

Les circuits seront désinfectés conformément à la réglementation en vigueur.

5.6.3. Colonnes montantes

En acier galvanisé ou PVC pression, dans les gaines techniques palières.

5.6.4. Branchements particuliers

Sur colonnes montantes situées dans les gaines techniques palières, avec robinet de barrage et compteur individuel suivant offre VIGICONSO de PROXISERVE.

5.7. ALIMENTATION EN GAZ

Depuis le branchement gaz sur la rue, comptage dans un coffret en limite de propriété, pour alimenter la chaufferie et les chaudières individuelles.

5.7.1. Colonnes montantes

Néant.

5.7.2. Branchement et comptages particuliers

Néant.

5.7.3. Comptages des services généraux

Néant.

5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1. Comptages des services généraux

Dans gaine technique palière ou local technique spécifique suivant exigences ENEDIS.

5.8.2. Colonnes montantes

Dans gaines techniques palières.

5.8.3. Branchements et comptages particuliers

Compteurs électriques installés par le concessionnaire dans les tableaux d'abonnés des logements, avec un système de téléreport.

Alimentation du disjoncteur situé dans chaque logement.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1. Voirie d'accès

Accès depuis la voirie existante par la rampe du lot 06-2.

6.1.2. Trottoirs

Trottoirs existants conservés.

Si nécessaire, trottoirs recréés en béton désactivé ou en enrobé noir, suivant plan de masse et/ou imposition de la mairie.

6.1.3. Parkings visiteurs

Néant.

6.2. CIRCULATIONS DES PIETONS

6.2.1. Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours

Béton désactivé ou enrobé noir ou dalles gravillonnées ou pavés, suivant plan de masse.

6.3. ESPACES VERTS

Les modelés de terrains sont liés à la pente naturelle du site initial. Lorsqu'un rattrapage de niveau entre plusieurs lots est nécessaire, celui-ci se fera par l'intermédiaire, soit de talus, soit d'éléments de soutènement.

6.3.1. Aires de repos

Néant.

6.3.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Pendant la période favorable, plantation d'arbres de haute tige, d'arbustes et de haies vives, conformément au plan du Permis de Construire.

Plantation de haies vives en limite des jardins à usage privatif, suivant plans.

6.3.3. Engazonnement

Engazonnement, suivant saison, des espaces plantés, communs et à usage privatif.

6.3.4. Arrosage

Par robinets de puisage sur les espaces communs.

6.3.5. Bassins décoratifs

Néant.

6.3.6. Chemins de promenade

6.4. AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Néant.

6.4.1. Sols

Néant.

6.4.2. Equipments

Néant.

6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Appliques décoratives commandées par interrupteur crépusculaire et sur horloge.

6.5.2. Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

Néant.

6.6. CLOTURES

6.6.1. Sur rue

Muret surmonté d'une grille ou grille sur longrine suivant plan de masse.

Portillon métallique pour accès piétons, commandé par digicode.

6.6.2. Avec les propriétés voisines

Grillage rigide type Bastion ou équivalent.

6.6.3. Entre jardins à usage privatif à rez-de-chaussée

Grillage et haie végétale.

Pare-vues vitrés dans ossature métallique lorsque la haie végétale ne peut être plantée.

6.7. RESEAUX DIVERS

6.7.1. Chauffage Urbain

Néant.

6.7.2. Gaz

Depuis le réseau public situé sous la voirie, avec coffret(s) de coupure en limite de propriété.

6.7.3. Eau

Branchement sur réseau public sous voirie et alimentation à partir du compteur général.

6.7.4. Electricité

Desserte pour usage tout électrique depuis le poste de transformation, avec coffret(s) de coupure en limite de propriété, suivant exigences ENEDIS.

6.7.5. Postes d'incendie, extincteurs

Extincteurs dans le parc de stationnement suivant réglementation en vigueur. Poteau ou bouche incendie normalisé sur voie publique suivant nécessité. Un bac à sable installé à chaque niveau de parking, équipé d'un seau et d'une pelle.

6.7.6. Egouts

Raccordements à l'égout public suivant les prescriptions de la Ville.

6.7.7. Epuration des eaux

Fosse à hydrocarbures dans le parc de stationnement enterré, avec pompe de relevage si nécessaire.

6.7.8. Télécommunications

Raccordement sur réseau public depuis chambre de tirage Télécom.

6.7.9. Drainage du terrain

Néant.

6.7.10. Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Par bouches à grilles et raccordement à l'égout public.

Bassin de rétention pour régulation des eaux pluviales enterré selon étude hydraulique spécifique.

<u>NOTA</u>: La société peut apporter des modifications, admises de plein droit, de prestations, de structure, d'agencements intérieurs et extérieurs, dans le but de résoudre un problème technique ou de compléter ou de parfaire soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'opération, ou en cas de force majeure légitime, notamment :

- o en cas de réglementation administrative contraignante,
- o en cas de faillite d'entreprise ou de fournisseur,
- o en cas de défaut ou retard d'approvisionnement,
- o en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier,
- o si des impossibilités techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition.

En outre, l'acquéreur ne pourra en aucun cas réclamer l'une des prestations prévues au présent descriptif dans la mesure où les matériels et matériaux de remplacement fournis par le constructeur sont de qualité équivalente. De même, il est précisé que les cotes et surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

L'implantation des équipements ou appareils est par ailleurs mentionnée dans la présente notice et figurée sur les plans à titre indicatif. Les retombées, soffites et faux plafonds sont représentés sur les plans à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction d'impératifs techniques. Les canalisations et convecteurs n'y sont pas figurés. Les différentes possibilités de choix de coloris qui seront offertes ne pourront être exercées que dans la limite d'avancement du chantier.

Le parc de stationnement n'est pas soumis à la norme NFP 91.120.

L'acquéreur reconnaît ces clauses comme étant essentielles sans quoi le constructeur n'aurait pas contracté avec lui.